



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-135 Cession d'un lot de 8 mini-découpes Mole Richardson

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

VU la délibération n° 2023-045 du 9 juin 2023 approuvant le mode de cession par mise aux enchères des biens mis à la réforme appartenant au domaine privé de la commune,

VU le contrat de prestations de ventes aux enchères publiques en cours avec la SASU Agorastore,

CONSIDÉRANT la mise à la réforme de 8 mini-découpes Mole Richardson, en raison de leur inutilisation ou de leur caractère obsolète pour les besoins spécifiques des services,

CONSIDÉRANT la valeur nette comptable à 0 € de cette immobilisation, référencée sous le numéro d'inventaire MAT DIV 00-12 (Fiche 974).

CONSIDÉRANT l'enchère publiée sur le site Agorastore du 19/08/2024 au 27/08/2024,

CONSIDÉRANT la dernière enchère établie par M. Yann Ludwig, domicilié 3 allée des Cèdres, 69100 Villeurbanne, siret 79216205900010.

DÉCIDE

Article 1 : De céder l'immobilisation 8 mini-découpes Mole Richardson, référencée sous le numéro d'inventaire MAT DIV 00-12 (Fiche 974) à M. Yann Ludwig, domicilié 3 allée des Cèdres, 69100 Villeurbanne, siret 79216205900010.

Article 2 : Le prix de cession est définitivement fixé à 200 € TTC.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 29/08/2024
Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **29 AOUT 2024**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240829-2024dec135-AU
Reçu le 30/08/2024

Facture pro forma de l'enchère n°2104581



Mairie Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch 44150 Ancenis-Saint-Géréon
N° de SIRET : 20008322800102
Date de la facture : 8/28/2024 10:13:44 AM

Yann Ludwig
N° Siren : 79216205900010
3 Allée des Cèdres
69100 Villeurbanne

Désignation	HT	TVA (0 %)	TTC
Lot de 8 Mini découpe Mole Richardson N° de produit : 10313 Période d'enchère du 19/08/2024 au 27/08/2024	200.00 €	0.00 €	200.00 €

Modalités de paiement : Paiement sous 7 jours au Trésor Public.